

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2728

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 2657 du Gouvernement

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« personne »,

insérer les mots :

« quelle qu'en soit l'origine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.